



DECLARATION SUD SANTE CLHSCT DU 3 MAI 2016

Vous convoquez un CLHSCT le 3 mai 2016 pour présenter la réforme sur l'organisation du temps de travail de M. HIRSCH, directeur général.

Vous présentez l'arrêté directorial du 1^{er} avril 2016 sans évoquer chaque service avec leur nouvelle organisation de travail. SUD Santé rappelle que le CLHSCT doit porter une analyse sur les dispositions et les mesures imposées par l'arrêté du directeur général.

Le CLHSCT a vocation à contribuer à l'amélioration des conditions de travail. En aucun cas les membres du CLHSCT ne peuvent assumer leur rôle puisque la prévention primaire est totalement gommée. A la demande des documents sur l'analyse de l'impact de cette organisation sur les conditions de travail, de santé et de sécurité des personnels, vous répondez en date du 22 avril 2016 seulement que « les conséquences ... sont très exactement celles de l'Arrêté du Directeur Général... ».

SUD Santé rappelle :

- que la « grande équipe » a été mise en place sur l'hôpital Mondor depuis 2009
- la mise en place des 12 h en réanimation alternance jour – nuit depuis 2009

Ces deux organisations imposées par la direction locale n'a jamais fait l'objet d'étude sur les conséquences sur la santé des agents alors que l'article L.4121-1 vous y oblige.

Dans le cadre de la nouvelle réforme la direction générale impose d'autres points et donc quel impact cela aura sur la santé des agents ?

Le fait d'appliquer la réforme et de voir ce qui se passe comme vous écrivez en réponse à nos demandes de mise à jour du document unique en instance "sur la mise à jour du document unique sera à intégrer à posteriori" est intolérable et inacceptable.

Pour certains services, comme le standard, rajout de 90 ou 96 minutes par jour. Aucune évaluation des conséquences n'a été effectuée, aucune reconnaissance de la pénibilité du travail n'a été effectuée.

Vous présentez dans l'ensemble des pôles une diminution du temps de chevauchement. En revanche aucune présentation n'est faite, aucune mise en place localement n'est prévue quant à une nouvelle réorganisation des soins pour mettre fin aux dépassements d'horaire journaliers.

« Les arrivées décalées » de certains services prévues dans votre document ne font référence à aucun horaire et aucun projet. S'agit-il du projet concernant la concordance des temps des personnels paramédicaux et médicaux ? Aucune réflexion n'est faite dans ce sens. De qui se moque-t-on ? Assurément du personnel !

Certains personnels nous font remonter que l'encadrement envisage une organisation en 9h alors que vous nous répondez en date du 22 avril 2016 « qu'aucune proposition de nouvelle organisation en 9heures... ».

Les membres du CLHSCT de l'hôpital Mondor s'aperçoivent que votre politique n'est pas celle de la prévention mais plutôt celle de l'économie sur le dos du personnel. Elle ne dit rien sur l'amélioration de la qualité de vie au travail et sur la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle.

La section SUD Santé de l'hôpital Mondor considère que les questions demeurent, que les réponses n'existent pas, par conséquent nous demandons que l'application locale de cette réforme soit présentée avec l'impact réel sur l'organisation du travail, et les répercussions sur les agents.